

2015  
2014  
2013  
2012



2010  
2009  
2008  
2007  
2006  
2005  
2004  
2003  
2002  
2001  
2000  
1999  
1998  
1997  
1996  
1995  
1994  
1993  
1992  
1991  
1990  
1989  
1988  
1987  
1986  
1985  
1984  
1983  
1982  
1981

**30 ans  
d'égalité**

**ça vous est égal?**

Les **30**  
recommandations  
du Réseau femmes

**1981 - 2011**

# Sommaire

- 5 Introduction
- 6-7 La formation - l'éducation**
- 8-9 Le monde professionnel**
- 10 Le monde politique**
- 11-12 Le couple, la famille, la parentalité**
- 13-14 Les violences**
- 15-16 La sexualité, le corps et les images**
- 17 Glossaire
- 19 Coordonnées et liens pour commandes

# Introduction

Le 14 juin 1981, 60% de la population suisse acceptait en votation populaire d'inclure l'égalité entre femmes et hommes dans la Constitution fédérale.

30 ans après, où en est vraiment l'égalité ? Quels regards peut-on porter sur les relations entre femmes et hommes ? Quelles opportunités et quelles contraintes marquent les trajectoires des un-e-s et des autres lorsqu'elles et ils décident de mener une carrière professionnelle, d'avoir des enfants, de s'impliquer en politique ?

Ces interrogations sont à l'origine du projet « 30 ans d'égalité, ça vous est égal ? » mené par des partenaires institutionnels et associatifs genevois dans le but de faire un état des lieux de l'égalité sur cinq thèmes prioritaires, soit : la formation, le travail et la politique, le couple et la famille, la violence, le corps et ses images.

Afin de rendre cet état des lieux dynamique, les partenaires impliqués ont souhaité compléter les constats statistiques par les opinions et les témoignages des femmes et des hommes de la population genevoise, et ceci à travers deux démarches : une enquête par questionnaire portant sur les cinq thèmes prioritaires et le recueil de la parole de la population dans les quartiers.

En parallèle, les avis des actrices et acteurs institutionnel-le-s ont également été récoltés.

La synthèse des résultats obtenus au travers de ces différentes démarches fait l'objet d'un **rapport « cahier de l'égalité entre hommes et femmes à Genève 1981 - 2011 »** (voir page 21) qui a pour objectif de sensibiliser la population genevoise sur les avancées, les freins, mais aussi les défis futurs à relever en matière d'égalité entre hommes et femmes.

Sur la base des différents éléments recueillis et de l'expertise de terrain des associations féminines, les associations du Réseau femmes ont formulé 30 recommandations qui ont pour but de proposer des pistes de réflexion et d'action pour plus d'égalité à l'avenir.

# La formation - l'éducation

Les statistiques officielles sont les suivantes, Genève, 2009-2010\* :

## 1. Filières professionnelles en secondaire II Au total, il y a 52% de garçons et 48% de filles

- Construction : 96% de garçons - 4% de filles
- Technique : 94% de garçons - 6% de filles
- Santé-social : 24% de garçons - 76% de filles

## 2. Filières de formation dans les HES Au total, il y a 45% d'hommes et 55% de femmes

- Paysage, ingénierie et architecture : 88% d'hommes - 12% de femmes
- Santé : 21% d'hommes - 79% de femmes
- Travail social : 27% d'hommes - 73% de femmes

## 3. Facultés à l'université Au total, il y a 39% d'étudiants et 61% d'étudiantes

- Sciences : 53% d'hommes - 47% de femmes
- Psychologie et sciences de l'éducation : 19% d'hommes - 81% de femmes
- Traduction et interprétation : 18% d'hommes - 82% de femmes

## 4. Corps enseignant au 31.12.09

- **Primaire** : 17% d'hommes - 83% de femmes
- **Secondaire II** : 52% d'hommes - 48% de femmes
- **HES** : 61% d'hommes - 39% de femmes
- **Université** : 83% d'hommes - 17% de femmes professeur-e-s

## 5. Formations sur les questions de genre à l'université

- **Institut des Etudes genre** : formation continue, Master ainsi que des cours et séminaires dispensés dans les différentes filières de Bachelor.
- **Institut universitaire de formation des enseignants (IUFE) et Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation** : modules dans les formations de base et continue des enseignant-e-s du primaire et du secondaire I et II

## 6. Niveau de formation de la population dans le canton de Genève

- **Sans formation ou avec seulement la scolarité obligatoire** : 15% des hommes et 18% des femmes
- **Formation de niveau tertiaire** : 41% des hommes et 32% des femmes OFS, Enquête suisse sur la population active, 2003

\*Chiffres tirés des statistiques 2009-2010 du *Mémento statistique de l'éducation à Genève*, SRED, 2010.

## **Des professionnel-le-s en pédagogie sensibilisé-e-s et formé-e-s à la question genre\* 1**

### **Recommandation 1**

Que les enseignant-e-s à tous les niveaux d'enseignement, les conseillers/ères psychologues en orientation et les formateurs/trices d'adultes soient formés-e-s aux questions de genre. Le nombre d'heures de formation doit être suffisant pour leur permettre de prendre conscience de leurs représentations et pour apprendre à utiliser les outils didactiques pour traiter de ce thème.

## **Pour une éducation sur les représentations genrées**

### **Recommandation 2**

Que les élèves aient suffisamment d'heures d'enseignement durant leur scolarité sur les questions genre pour qu'elles et ils puissent prendre conscience des représentations genrées et soient incité-e-s à diversifier leurs choix professionnels.

## **Pour un enseignement sensible au genre**

### **Recommandation 3**

Que les questions d'égalité et de genre soient intégrées de façon transversale, dans l'ensemble des disciplines et à tous les niveaux d'enseignement (auteures femmes en français, luttes politiques des femmes en histoire, représentation de la sexualité non hétérocentrée\* en éducation sexuelle, etc.).

## **Pour des supports pédagogiques non stéréotypés**

### **Recommandation 4**

Que l'ensemble des supports pédagogiques soient revus sous l'angle des représentations de genre et du langage épiciène\*.

## **Pour une politique publique de la formation tout au long de la vie qui tient compte des inégalités entre femmes et hommes**

### **Recommandation 5**

Qu'une politique de soutien à la formation continue soit mise en place, tout au long de la vie active, qui permette la conciliation avec les responsabilités professionnelles et familiales (système de garde des enfants ad hoc), et que les formations soient accessibles indépendamment du revenu (aide financière et financement de la formation avec mesures adaptées aux personnes en situation de précarité).

1 \* voir le glossaire p. 20

# Le monde professionnel

**Les statistiques officielles sont les suivantes \* :**

## **1. Inégalités salariales (2008)**

- Dans le canton de Genève, la différence salariale entre les sexes est de 9,6%, contre 19,4% en Suisse, en défaveur des femmes.

- A Genève, plus les femmes sont hiérarchiquement haut placées, plus la différence salariale en leur défaveur est importante : pour les cadres supérieur-e-s, l'écart de salaire atteint 30%.

## **2. Harcèlement sexuel (2007)**

Selon une enquête représentative menée en Suisse, 30% des femmes et 10% des hommes ont déjà été confronté-e-s à du harcèlement sexuel sur leur lieu de travail.

## **3. Taux d'activité (2009)**

- A Genève, parmi la population résidante active, 65% des personnes travaillant à plein temps sont des hommes et 70% des personnes à temps partiel sont des femmes.

## **4. Femmes aux postes d'encadrement (2008)**

- A Genève, il y a 42% de femmes parmi les cadres inférieurs, 33% parmi les cadres moyens, 22% parmi les cadres supérieurs.

\* Chiffres tirés du *Mémento statistique du Canton de Genève*, OCSTAT, 2010 ; de la brochure *Chiffres clés de l'égalité*, SPPE, 2010 ; de l'étude *Risque et ampleur du harcèlement sexuel sur le lieu de travail*, Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes, 2008.

## **Pour une application de la loi sur l'égalité entre femmes et hommes (LEg)**

### **Recommandation 6**

Que la LEg et son site internet [www.leg.ch](http://www.leg.ch) soient mieux connus, par des informations et/ou formations ciblées auprès des entreprises, notamment avec une attention particulière à la correction des inégalités salariales entre femmes et hommes (ex. calculateur de salaire, Logib, label Equal salary).

### **Recommandation 7**

Qu'une charte des bonnes pratiques en matière d'égalité entre femmes et hommes soit développée et qu'un classement des entreprises qui respectent la LEg avec attributions de labels soit établi.

## **Pour une meilleure conciliation entre vie professionnelle et vie privée**

### **Recommandation 8**

Que le congé maternité soit remplacé par un congé parental rémunéré, d'un an minimum, à prendre de manière partagée ou par l'un des deux parents, dont au moins un mois obligatoire pour l'autre partenaire.

### **Recommandation 9**

Que les entreprises soient incitées à développer des mesures concrètes d'aménagement des temps de travail pour les femmes et les hommes sur une base volontaire.

## **Pour la promotion des femmes cadres**

### **Recommandation 10**

Que des outils de gestion du personnel prenant en compte la dimension du genre soient développés et que les aides financières du Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes pour des projets d'entreprise favorisant l'égalité soient mieux promues auprès des entreprises.

## **Pour une meilleure représentation des femmes dans les lieux de décision**

### **Recommandation 11**

Que des mesures temporaires en faveur du sexe sous-représenté, pour atteindre un quota d'au moins 40 %, soient instaurées dans les conseils d'administration.

# Le monde politique

Les statistiques officielles sont les suivantes :

## Femmes en politique

En Suisse, il y a :

- 29,5% de femmes au Conseil national et 21,3% au Conseil des États (2007).
- 4 femmes au Conseil fédéral depuis septembre 2010.

Dans le canton de Genève, il y a :

- 28 femmes (sur 100 sièges) élues au Grand Conseil (2009).
- 2 femmes élues sur 7 membres du Conseil d'Etat, et une chancelière (2009).
- 35% de femmes élues dans les communes genevoises (2011).

## Pour une participation des femmes à la vie politique

### Recommandation 12

Que les horaires des séances et commissions tiennent compte des contraintes des parents, et que les frais de garde des enfants soient défrayés pendant les séances.

### Recommandation 13

Qu'une charte des bonnes pratiques des partis pour une représentation équitable des femmes en politique soit développée.

## Pour la parité entre femmes et hommes

### Recommandation 14

Que des mesures temporaires en faveur du sexe sous-représenté, pour atteindre un quota d'au moins 50 %, soient instaurées au sein des listes de candidatures aux élections cantonales.

## Pour une meilleure image des femmes en politique

### Recommandation 15

Que les médias se dotent d'une ligne de conduite avec un traitement identique pour les femmes et les hommes (image, temps de parole, reconnaissance des compétences).



# Le couple, la famille, la parentalité

Les statistiques officielles sont les suivantes\* :

## 1. Modèles familiaux (2009)

- Il y a 23.5% de naissances vivantes hors mariage à Genève.
- Entre 1992 et 2009, le modèle familial où le père travaille à plein temps et la mère est sans activité professionnelle, est passé en Suisse de 62% à 31% des ménages avec enfants de moins de 7 ans. Cette régression « s'est faite essentiellement en faveur du modèle de l'homme exerçant une activité professionnelle à plein temps alors que sa partenaire travaille à temps partiel » (OFS). En 2009, ce modèle, dit "bourgeois contemporain" représente 49,4% des couples suisses avec enfants de moins de 7 ans.
- En Suisse, dans 4,2% des ménages en couple, les deux partenaires travaillent à temps partiel.

## 2. Familles monoparentales

- En 2000, dans le canton de Genève, 18.2% des familles avec des enfants de moins de 16 ans étaient des familles monoparentales. La majorité d'entre elles était composée d'une femme avec ses enfants (89.2%).
- En 2008, à Genève, les familles monoparentales représentaient 22% des ménages privés bénéficiaires de l'aide sociale. 1832 personnes de cette catégorie étaient au bénéfice d'une avance de pension alimentaire de l'État.

## 3. Modes de garde (2008-2009)

- En Suisse, 38% des ménages en couple et 54% des familles monoparentales ont recours à l'accueil extra-familial quand les enfants ont moins de 15 ans. Les proportions passent respectivement à 52% et à 70% dans le cas où l'enfant le plus jeune a moins de 7 ans.
- En 2008, le canton de Genève comptait 223 crèches et garderies, soit 7.3 établissements pour 1'000 enfants de moins de 7 ans.
- ¼ des enfants de moins de 4 ans peut être pris en charge à Genève et la moitié de la demande est couverte.

## 4. Partage des tâches à Genève (2004)

- Dans les couples avec enfant(s), les femmes disent consacrer en moyenne 47 heures hebdomadaires aux tâches domestiques, contre 25 heures pour les hommes.
- La prise en charge des enfants est également essentiellement du ressort des mères (en moyenne 25 heures hebdomadaires contre 16 heures pour les hommes).
- 6 femmes sur 10 effectuent la majorité des tâches ménagères dans le couple. Augmentation à 7 femmes sur 10 quand il y a des enfants.

## 5. Divorces - autorité parentale conjointe et garde alternée

- En 2009, à Genève, il y a eu 2.7 divorces pour 1'000 habitant-e-s, soit 1'211 divorces.
- Selon une étude de 2003, en Suisse, l'autorité parentale a été attribuée à la mère dans 68% des cas. Dans 26% des cas, l'autorité parentale conjointe a été accordée au père et à la mère. Dans 6% des cas, l'autorité parentale a été attribuée au père.

## 6. Les partenariats enregistrés (2009)

- En Suisse, 588 couples d'hommes et 284 couples de femmes ont procédé à un partenariat enregistré.
- A Genève, 49 couples d'hommes et 24 couples de femmes sont en partenariat enregistré.

\* Chiffres tirés de la brochure *Chiffres clés de l'égalité*, SPPE, 2010; de *Formes des familles et des ménages*, OFS, 2004; des indicateurs de l'égalité entre femmes et hommes de l'OFS: Travail à temps partiel, Modèles d'activité professionnelle des couples, Nombre de crèches et garderies, Responsabilité du travail domestique, Partenariats enregistrés; du *Mémento statistique du Canton de Genève*, OCSTAT, 2010; du site Internet [www.divorce.ch](http://www.divorce.ch) consulté le 21 mars 2011.

## **Pour le développement d'un système de garde d'enfants de 0 à 4 ans**

### **Recommandation 16**

Que le nombre de places en crèches subventionnées soit augmenté pour répondre à l'ensemble des demandes, et que les horaires d'ouverture de certaines crèches soient étendus et assouplis (p.ex. 7 jours/7 et 24h/24), en portant une attention particulière aux besoins des personnes en situation de précarité.

### **Recommandation 17**

Que les entreprises soient plus incitées à créer des crèches d'entreprises.

### **Recommandation 18**

Que l'encadrement des devoirs soit inclus dans le cadre institutionnel scolaire durant toute la scolarité obligatoire, pour les enfants de parents dans l'impossibilité d'assumer cette tâche (en raison de l'activité professionnelle, du niveau de langue ou autre).

## **Pour un allègement des charges familiales**

### **Recommandation 19**

Que l'imposition des revenus que représentent les allocations familiales et les pensions alimentaires soit levée, et ceci indépendamment du revenu des familles, et que les primes d'assurance maladie soient mieux adaptées à la réalité financière des familles.

## **Pour une reconnaissance des tâches éducatives, ménagères et de soins à la personne**

### **Recommandation 20**

Que la prévoyance sociale (1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup>) soit renforcée afin que les femmes aient une couverture compensant mieux le travail à temps partiel et les arrêts de travail liés à la maternité, aux tâches éducatives et aux soins aux proches.

# Les violences

**Les statistiques officielles sont les suivantes \* :**

## **1. Violences conjugales (2008)**

- A Genève, sur 1924 personnes qui ont fait appel à la LAVI (loi sur l'aide aux victimes), 75% étaient des femmes.
  - 70% pour violence conjugale avec lésions corporelles
  - 14% pour violence conjugale avec menace
  - 13% pour violence conjugale sans lésions ou menace
  - 3% pour viol conjugal
  - 40% pour violence psychique dont 17% s'accompagnent de violence physique.
- En Suisse, une femme sur cinq déclare avoir été maltraitée physiquement ou sexuellement par un conjoint ou partenaire au cours de sa vie.

## **2. Homicides pour cause de violence conjugale (de 2000 à 2004)**

- En Suisse, le rapport moyen annuel des victimes de tentatives d'homicides ou d'homicides est de 50 femmes (dont 22 tuées) pour 11 hommes (dont 4 tués).
- En Suisse, 250 femmes ont été victimes d'une tentative d'homicide ou d'un homicide commis par leur partenaire ou ex-partenaire. 44% des victimes de sexe féminin sont mortes des suites de l'agression.
- A Genève, sur 17 victimes d'homicide par violence domestique, il y avait 11 femmes. Sur ces 11 femmes, neuf avaient eu une relation de couple avec le suspect.

## **3. Violences sexuelles chez les jeunes (2003)**

- En Suisse, 14.4 % des filles et 1.7 % des garçons entre 16 et 20 ans ont indiqué avoir subi une agression sexuelle par un-e partenaire du même âge. Au moment de la première agression, 33.9% des filles concernées étaient âgées de 12 à 16 ans.

## **4. Mutilations génitales féminines (2004)**

- Selon l'UNICEF, plus de 130 millions de femmes sont excisées dans le monde (1 victime chaque 15 secondes), environ 7'000 femmes et filles vivant en Suisse sont concernées par ce problème.

\* Chiffres tirés de la brochure *Chiffres clés de l'égalité*, SPPE, 2010; de l'étude *SMASH3*, Narring et al., 2003; de *Violences sexuelles contre les femmes que faire? La violence est inacceptable*, Viol Secours, Centre LAVI, SPPE, 2010; de *Homicides dans le couple*, OFS, Neuchâtel, 2008.

## **Pour la création d'un Observatoire sur les violences faites aux femmes**

### **Recommandation 21**

Qu'un Observatoire d'analyse spécifique prenant en compte les éléments structurels des problématiques de violences faites aux femmes soit mis place pour une meilleure prévention et prise en charge.

## **Pour une meilleure application des lois en matière de violences conjugales, et pour le renforcement de mesures concrètes de soutien aux femmes qui vivent des violences conjugales**

### **Recommandation 22**

Que les lois et directives destinées à protéger les victimes de violences conjugales telles que la poursuite d'office ou encore l'éloignement des auteur-e-s soit appliquées de façon ferme, pour mieux protéger les victimes et responsabiliser les auteur-e-s de violences conjugales.

Que l'accès à des logements individuels et adaptés soit facilité, afin que les foyers gardent leur fonction d'accueil d'urgence, et que davantage de foyers, d'appartements autogérés, ainsi que de places dans les structures type Points Rencontre soient créés.

## **Pour une définition non sexiste et non patriarcale des lois sur l'intégrité sexuelle**

### **Recommandation 23**

Que la définition du viol (article 190 CP qui définit le viol comme le fait de contraindre une personne de sexe féminin à subir l'acte sexuel) soit modifiée dans le code pénal en se basant sur le code pénal français, afin que d'autres moyens et formes de pénétration sexuelle, qui concernent aussi les victimes hommes, soient reconnus comme viol.

## **Pour la fin des discriminations dont sont victimes les femmes migrantes qui vivent des violences**

### **Recommandation 24**

Que les femmes sans statut légal qui subissent et dénoncent des violences puissent rester sur le territoire suisse à l'issue de la procédure pénale et que les femmes dont le statut légal dépend de l'union conjugale subissant des violences conjugales ne perdent pas leurs permis de séjour en cas de séparation du couple (modification de l'article 50 de la loi fédérale sur les étrangers).

## **Pour une sensibilisation aux concepts de genre, de discrimination sexiste et de violences faites aux femmes**

### **Recommandation 25**

Qu'une formation obligatoire soit dispensée à tout-e professionnel-le en contact avec le système éducatif, socio-sanitaire, judiciaire et pénal, afin de prendre en compte la réalité de ces problématiques dans le cadre de leur fonction.

# La sexualité, le corps et les images

Les statistiques officielles sont les suivantes\* :

## 1. L'homosexualité et la santé

Dans le canton de Vaud, selon une étude du CHUV (2000), portant sur les jeunes hommes homosexuels et bisexuels de moins de 25 ans :

- 57% de la population étudiée a déjà été l'objet d'injures, et 16% d'agressions.

Selon l'enquête sur la lesbophobie réalisée par S.O.S homophobie (2008) :

- 45% des répondantes déclarent au moins un épisode lesbophobe dans la vie quotidienne :
- 44% dans la famille
- 24% parmi les ami-e-s
- 24% au travail

Selon l'enquête « Santé gaie » menée auprès des hommes homosexuels à Genève en 2002 :

- Près de 40% des répondants déclaraient avoir souffert de dépression durant leur vie.
- 19% avaient déjà fait une tentative de suicide durant leur vie.

Concernant les lesbiennes, les chiffres sont similaires selon l'enquête nationale sur la violence envers les femmes réalisée en France en 2003 :

- 25% des femmes lesbiennes répondantes avaient déjà commis une tentative de suicide.

## 2. La contraception en Suisse (1994-1995)

- En Suisse, près de 90% des femmes âgées de 20 à 24 ans n'étant pas enceintes et ayant déjà eu des rapports sexuels avaient utilisé un moyen de contraception dans les 4 semaines précédant l'enquête.
- La pilule contraceptive est la méthode la plus utilisée (65%), devant le préservatif (22,5%).

## 3. L'interruption volontaire de grossesse (2009)

- En Suisse, il y a eu 10'629 interruptions volontaires de grossesse chez les femmes en âge de procréer, dont 1'347 à Genève.
- Cela représente 6.4 IVG en Suisse, et 14 IVG à Genève, pour 1000 femmes de 15 à 44 ans.
- Près de 60 % des IVG sont dues à un échec de la contraception.

\*Chiffres tirés du site internet de l'Office fédéral de la statistique ; de l'enquête *Santé gaie Genève*, 2007 ; de l'enquête *SMASH Swiss Multicenter Adolescent Survey*, Suisse, 2002 ; de l'enquête *NEMESIS*, Pays-Bas, 2001 ; de l'enquête *sur la santé des hommes gais de Genève*, Dialogai et Institut de médecine sociale et préventive de l'Université de Zürich, 2003 ; de l'enquête *sur la famille et la fécondité*, OFS, 1998 ; de l'étude *L'interruption volontaire de grossesse à l'intersection de différentes problématiques sociologiques*, E. Perrin et F. Bianchi-Demicheli ; du Supplément suisse du *Projet mondial de monitoring* (GMMP), CSDE, 2010.

## **Pour une prévention des discriminations basées sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre**

### **Recommandation 26**

Que des cours de prévention de l'homophobie (lesbo/trans/bi et gayphobie) soient mis en place à tous les niveaux de la scolarité obligatoire et post-obligatoire ainsi que dans la formation de base des professions en relation avec la jeunesse.

### **Recommandation 27**

Que le droit à la non-discrimination en raison de l'orientation sexuelle et de l'identité de genre soit inscrite dans la Constitution fédérale et cantonale.

## **Pour une véritable éducation aux relations entre les sexes**

### **Recommandation 28**

Que les cours d'éducation sexuelle renforcent la sensibilisation au respect mutuel dans les relations sexuelles et intègrent des cours d'auto-défense visant à l'affirmation de soi pour les filles.

## **Pour un véritable accès à la planification familiale et à l'implication des hommes dans ce domaine**

### **Recommandation 29**

Que les moyens de contraception soient gratuits et que le remboursement de l'IVG par la LAMAL soit maintenu.

Que les garçons et les hommes soient davantage responsabilisés au sujet de la contraception et plus particulièrement sur la leur, et que la recherche dans le domaine de la contraception masculine soit mieux soutenue pour élargir la palette à disposition des hommes.

## **Pour une sensibilisation aux stéréotypes sexistes dans les médias et la publicité**

### **Recommandation 30**

Que les jeunes soient mieux formés à l'analyse des messages publicitaires sexistes, que les autorités responsables dans les communes soient mieux sensibilisées au sexisme des publicités et qu'elles soient dotées d'un plus grand pouvoir de censure.

# Glossaire

\* **Genre**: le genre renvoie aux caractéristiques sociales qui distinguent les femmes des hommes (alors que le sexe renvoie aux caractéristiques biologiques): socialisations différenciées\*, stéréotypes de sexe\*, valorisations différentes et hiérarchisées des femmes et des hommes sont des composantes des systèmes sociaux.

\* **Stéréotype de sexe**: (ou stéréotypes sexistes) clichés, opinions simplifiées, qui se basent sur le sexe biologique des personnes pour expliquer les comportements, les traits de personnalité, les compétences mais également les rôles différents des hommes et des femmes dans la société.

\* **Socialisation différenciée**: processus par lequel l'individu apprend et intériorise les normes et valeurs spécifiques à son sexe biologique et à son époque. Dès leur naissance, filles et garçons sont socialisé-e-s de manière différente en fonction de leur sexe biologique et donc des stéréotypes de sexes: les garçons apprennent à devenir des hommes, et les filles des femmes; ils et elles acquièrent leur genre, c'est-à-dire une identité, des comportements, et des rôles dans la société, qui coïncident avec leur sexe.

\* **Epicène**: le langage n'est pas neutre, il reflète les structures et les rapports de force d'une société. Le masculin universel qui a été adopté dans la langue française n'est plus d'actualité aujourd'hui. Il doit être remplacé par un langage épïcène c'est-à-dire un langage qui s'adresse aussi bien aux femmes qu'aux hommes. Epicène signifie ce qui est commun aux genres masculin et féminin.

\* **Hétérocentrisme**: terme qui désigne l'occultation des relations non hétérosexuelles, la conception de l'hétérosexualité comme «norme» et la définition de l'ensemble des autres sexualités comme «perverses» ou «anormales».

2015  
2014  
2013  
2012



2010  
2009  
2008  
2007  
2006  
2005  
2004  
2003  
2002  
2001  
2000  
1999  
1998  
1997  
1996  
1995  
1994  
1993  
1992  
1991  
1990  
1989  
1988  
1987  
1986  
1985  
1984  
1983  
1982  
1981

**30 ans  
d'égalité**

**ça vous est égal?**

**Cahier de  
l'égalité entre  
hommes et femmes  
à Genève**

**1981-2011**

Pour en savoir plus sur la démarche entreprise dans le cadre des « États Généraux de l'égalité 1981-2011 » et obtenir les résultats complets de ce rapport, vous pouvez le commander au :

SPPE ( Service pour la promotion de  
l'Égalité entre hommes et femmes )  
au 15 rue Pierre Fatio - 1204 Genève  
T. +41 (0)22 388 74 50

ou le télécharger  
sur le site [www.ge.ch/egalite](http://www.ge.ch/egalite)



# Le Réseau femmes

**prestataires de service** subventionnées par la République et  
Canton de Genève et par la Ville de Genève

## F-Information

67, Rue de la Servette  
CP 128 - 1211 Genève 7  
T. +41 22 740 31 00  
[www.f-information.org](http://www.f-information.org)

## Solidarité Femmes

46, rue de Montchoisy  
1207 Genève  
T. + 41 22 797 10 10  
[www.solidaritefemmes-ge.org](http://www.solidaritefemmes-ge.org)

## Viol-Secours

3, place des Charmilles  
1203 Genève  
T. +41 22 345 20 20  
[www.viol-secours.ch](http://www.viol-secours.ch)

## Aspasie

36, Rue de Monthoux  
1201 Genève  
T. +41 22 732 68 28  
[www.aspasie.ch](http://www.aspasie.ch)

## SOS-Femmes

10, rue de la Madeleine  
1204 Genève  
T. +41 22 311 22 22  
[www.sosfemmes.ch](http://www.sosfemmes.ch)

## Camarada

19, chemin de Villars  
1203 Genève  
T. +41 22 344 03 39  
[www.camarada.ch](http://www.camarada.ch)

## Voie F

72, bd de Saint-Georges  
1205 Genève  
T. +41 22 320 51 15  
[www.voief.ch](http://www.voief.ch)

## Lestime

5, rue de l'Industrie  
1201 Genève  
T. +41 22 797 27 14  
[www.lestime.ch](http://www.lestime.ch)

## Association des Familles Monoparentales

27, rue Lamartine  
1203 Genève  
T. +41 22 344 11 11  
[www.afm-geneve.ch](http://www.afm-geneve.ch)

